

# ambition 4

assurer la sérénité de la vie scolaire

Une vie scolaire sereine suppose le respect de règles et obligations par les élèves, la protection du milieu scolaire, l'apprentissage par les élèves des codes sociaux de la vie collective et de la responsabilité.

La construction par les élèves d'attitudes et de comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres est au cœur de la démarche éducative visant à donner à cette sérénité des fondements durables et structurés.

Cette construction nécessite, dans et hors l'établissement, la mobilisation et l'ambition collectives des adultes concernés par l'éducation des élèves.

## Faire respecter l'école et ses obligations

Etre présent à l'école est le premier devoir de l'élève, pouvoir étudier dans la sécurité son premier droit. Lutter contre l'absentéisme et la violence scolaire demeure la priorité fondamentale en

matière de vie scolaire. Cela demande volonté, méthode et rigueur dans leur traitement, ainsi que des politiques de prévention réfléchies, structurées et à la hauteur des enjeux socio-éducatifs.

### *Parce que l'école est un droit, elle crée des devoirs*

L'amélioration de l'existant, du niveau de l'établissement scolaire à celui de l'académie,

passé, d'une part, par la mobilisation de toutes les compétences éducatives à l'intérieur du système scolaire et, d'autre part, par un travail continu et exigeant avec les parents d'élèves et les partenaires concernés.

#### *Absentéisme et violence : un état des lieux*

Dans le PAPA Vie de l'élève, il n'existe pas encore d'indicateurs académiques sur l'**absentéisme**. Toutefois, les relevés départementaux des Bouches-du-Rhône (68 % des effectifs de l'académie) font ressortir une augmentation du taux d'absentéisme, tous cycles confondus, entre 2004 et 2006, où il est passé de 2,7 % à 4,5 %.

En outre, l'absentéisme concerne principalement les zones d'éducation prioritaire et il est plus marqué en lycée professionnel. Des difficultés sociales ou des carences familiales, voire des maltraitements, y sont souvent associées ; le contact avec les parents des élèves absentéistes n'est pas toujours aisé et leur concours est inégalement obtenu.

Un certain nombre d'établissements scolaires du second degré participe au renseignement de la base SIVIS qui permet d'établir un indicateur national des actes de violence. Une extension pour fournir une statistique académique est à l'étude.

En collège s'est installé un sentiment général d'aggravation des incivilités et des conflits, ainsi que de difficulté croissante à faire partager aux parents les valeurs et démarches éducatives de l'école. Mais le nombre de conseils de discipline enregistré dans l'académie est à peu près stable sur les deux dernières années – autour de 1 500 ; 80 % d'entre eux aboutissent à une exclusion définitive de l'établissement.

**De cet état des lieux découlent les deux objectifs retenus par l'académie : d'une part, réduire de façon significative les phénomènes d'absentéisme et de violence en milieu scolaire en améliorant la prévention ; d'autre part, traiter efficacement ces phénomènes.**

Dans le PAPA Vie de l'élève (1.1 et 1.2) sont donc fixées les cibles suivantes :

- ramener d'ici 2010, conformément aux cibles nationales, le taux d'absentéisme des élèves à un taux inférieur à 2 % au collège, 3 % au lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 5 % au lycée professionnel (LP) ;
- réduire d'ici 2010 le nombre d'actes de violence graves signalés de :
  - 10,5 en 2006 à un taux inférieur à 7 pour 10 000 élèves à l'école,
  - 19,7 en 2006 à un taux inférieur à 15 pour 1 000 élèves au collège,
  - 5,7 en 2006 à un taux inférieur à 5 pour 1 000 élèves au LEGT,
  - 13,6 en 2006 à un taux inférieur à 10 pour 1 000 élèves au LP.

### *Prévenir et traiter l'absentéisme*

Les établissements scolaires publics du second degré (EPL) ont déjà mis en place un certain nombre de dispositifs :

- tous les règlements intérieurs d'établissement mentionnent l'obligation d'assiduité faite aux élèves ;
- le contrôle et le traitement immédiats de l'absentéisme sont assurés, dans la totalité des établissements, avec les outils existants (gestion des élèves et des personnels – GEP –, téléphone, SMS, courrier...);
- des commissions internes aux EPL permettent souvent un suivi des décrochages et ruptures scolaires, même si leur capacité d'anticipation est très variable.

*Ramener le taux d'absentéisme des élèves à moins de 2 % au collège, de 3 % en LEGT et de 5 % en LP d'ici 2010*

## *Ramener d'ici 2010 le nombre d'actes de violence graves signalés de 10,5 à un taux inférieur à 7 pour 10 000 écoliers*

Mais il faut **aller plus loin dans la prévention de l'absentéisme** en :

- améliorant la liaison entre l'école et les familles pour contribuer à mieux les sensibiliser et obtenir leur collaboration active ;
- généralisant les observatoires des ruptures dans les établissements les plus exposés à l'absentéisme ;
- préparant mieux, en collège, l'orientation vers les filières professionnelles pour agir sur l'absentéisme en lycée professionnel ;
- améliorant les procédures de signalement d'enfants en danger et en développant les programmes de prévention de la maltraitance.

De même, **mieux traiter l'absentéisme** suppose :

- de rechercher avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative les causes de démotivation (notamment celles liées aux apprentissages et au déficit d'individualisation dans l'accompagnement), qui induisent souvent les absences ;
- d'agir sur ces causes en assurant un suivi des élèves absentéistes et un accompagnement des familles en cas de difficultés sociales ou de carences familiales ;
- d'améliorer la communication dans la prise en charge interinstitutionnelle de l'absentéisme afin

de réduire le taux de signalements départementaux sans suite et d'améliorer les retours de saisine de la justice.

La mise en place de SCONET absences permet de standardiser la gestion et d'agrèger les statistiques académiques.

En outre, l'académie dispose à la rentrée 2009 de 321 médiateurs de réussite scolaire dans certains établissements d'enseignement du second degré.

Ils vont participer, au sein des équipes en place, à la prévention de l'absentéisme et au renforcement des liens des parents avec l'Ecole, notamment sur les territoires de la politique de la ville.

### *Prévenir et traiter la violence en milieu scolaire*

Un certain nombre de ressources et actions sont déjà opérationnelles :

- l'arrivée du nouveau logiciel SIVIS devrait permettre d'affiner les indicateurs nationaux et académiques ;
- un nombre limité d'établissements a élaboré un plan de prévention de la violence, mais tous ont un correspondant police ou gendarmerie ;

- dans chaque bassin, des cellules de crise assurent rapidement et efficacement l'aide aux victimes ;
- dans chaque département existe une convention Education nationale – Police – Justice et les partenariats entre chaque institution sont structurés et actifs ;
- les chefs d'établissement assurent, dans la mesure du possible, le lien avec les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), lorsqu'ils existent ;
- une démarche de diagnostic de sécurité partagé a été mise en place, mais elle reste insuffisamment connue.

**Pour renforcer son action de prévention de la violence,** l'académie agira en :

- mobilisant l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation sur la construction des compétences sociales et civiques des élèves et les dispositifs institutionnels au service du progrès collectif (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté – CESC –, plan de prévention de la violence, heure de vie de classe, éducation civique, juridique et sociale – ECJS –, diagnostic de sécurité, correspondants police ou gendarmerie, note de vie scolaire...) afin d'augmenter la visibilité et l'efficacité de l'action institutionnelle ;
- développant les programmes de prévention de la maltraitance : *Ça dérap'*; *Et même si*; *La violence, parlons-en*; *Pères en mouvement...*
- renforçant la relation famille – école, afin d'améliorer le suivi des élèves en difficulté sociale importante, notamment en s'appuyant sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- inscrivant au plan académique de formation (PAF) une formation interministérielle école – police – justice.

Il importe également de former les personnels enseignants et d'éducation à la gestion de la violence en milieu scolaire.

**Le traitement adéquat des actes de violence** nécessite de :

- recenser, *via* le logiciel SIVIS, les faits de violence graves signalés afin de disposer d'un tableau de bord académique fiable de leur état et de leur évolution ;

*Ramener d'ici 2010 le nombre d'actes de violence graves signalés de 19,7 à un taux inférieur à 15 pour 1 000 collégiens ; de 5,7 à un taux inférieur à 5 pour 1 000 élèves en LEGT ; de 13,6 à un taux inférieur à 10 pour 1 000 élèves en LP*

- former des personnels appelés à intégrer les cellules de crise en bassin et à apporter une aide aux victimes de violences ;
- assurer un suivi adapté des auteurs de faits de violence et un accompagnement des familles chaque fois que nécessaire ;
- redonner aux décisions des conseils de discipline toute leur valeur éducative et diminuer le taux d'exclusions définitives ;
- mettre en œuvre les partenariats liés à la lutte contre la violence en actualisant, chaque fois que nécessaire, les conventions départementales Education nationale – Police – Justice.

Dès la rentrée 2009, les établissements scolaires les plus exposés aux phénomènes d'intrusion d'éléments extérieurs font l'objet de dispositions particulières, en liaison avec les collectivités territoriales concernées, de manière à mieux assurer la sécurité.

## Promouvoir la santé des élèves

La promotion de la santé des élèves vise à accroître leurs capacités d'apprentissage et leur réussite scolaire ainsi qu'à développer des comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres. Elle permet de remédier aux inégalités face à l'accès aux soins. C'est pourquoi l'académie met en œuvre une politique d'éducation globale à la santé et d'apprentissage de la citoyenneté qui mobilise, autour des médecins et des personnels infirmiers et sociaux, l'ensemble des personnels des écoles et des établissements ainsi que des partenaires.

Renforcer la prévention, former les personnels en fonction des besoins nouveaux des élèves, développer les partenariats sont les principaux axes d'un programme quinquennal de prévention et d'éducation.

### *Une politique de prévention de la santé des élèves*

La proportion d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé dans leur sixième année est de 79,1 % dans l'académie en 2005, soit +6,1% par rapport à la moyenne nationale (elle est de 78,9% en 2008 pour 70,7% au niveau national). L'objectif est d'atteindre un pourcentage d'élèves supérieur à 83 % d'ici 2010 (*PAPA Vie de l'élève, 2.1*).

Le taux académique de retour des avis donnés aux familles lors du bilan de santé des élèves dans leur sixième année s'établit en moyenne à 37 % en 2005. L'académie s'efforcera d'augmenter l'efficacité du suivi des avis médicaux afin d'atteindre un taux de retour d'information de 70 %

d'ici décembre 2008. La loi de mars 2007 sur la protection de l'enfance et ses nouvelles exigences rendent encore plus nécessaires une telle vigilance.

L'académie entend renforcer son action éducative auprès des élèves en matière de santé.

Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) sont incités à élaborer un programme d'éducation à la santé, à la sexualité et de prévention des conduites à risque.

En effet, il importe de renforcer l'éducation à la sexualité car le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) par des mineures, déjà élevé en région Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA), est en augmentation. Plusieurs centaines de demandes d'élèves concernant la contraception d'urgence auprès des infirmières de l'Education nationale sont enregistrées dans l'académie depuis 2003. En 2007-2008, des actions d'éducation à la sexualité ont déjà été menées auprès de 30 % des élèves scolarisés en collège public<sup>1</sup>.

De même, la prévention des conduites à risque (tabac, alcool, toxicomanie, médicaments...) est très importante dans une région qui s'avère être la plus consommatrice de cannabis par les jeunes de plus de 17 ans. Des actions d'éducation dans ce domaine ont concerné 18 % des collégiens, 28,7 % des élèves en lycée professionnel et 14 % en lycée<sup>1</sup>.

Enfin, la région méditerranéenne (Corse, Languedoc-Roussillon et PACA) est l'une des plus touchées par l'obésité des enfants et des adolescents. Les actions d'éducation nutritionnelle menées dans l'académie ont été suivies par 5 % des écoliers et 12,7 % des collégiens<sup>1</sup>.

## *Renforcer la prévention, former les personnels en fonction des besoins nouveaux des élèves, développer les partenariats*

### *La prévention des conduites à risque*

Les signes de souffrance psychique des enfants et des adolescents sont notés à l'occasion de divers bilans médicaux. On a ainsi pu établir, lors du bilan effectué dans la sixième année, que 5 % des élèves en grande section maternelle présentaient des troubles psychopathologiques. Les examens à la demande ont permis de relever que les troubles du comportement représentent 8 % en école élémentaire et 14 % en collège<sup>2</sup>. Enfin, sur 450 304 élèves vus par les infirmiers, 7,2 % ont exprimé un besoin d'aide, 68 744 ont nécessité un suivi infirmier et 1 493 ont fait l'objet d'un avis pour trouble du comportement<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Rapport annuel d'activité infirmier 2007-2008

<sup>2</sup> Statistiques médicales académiques 2007-2008

Dans l'académie, 385 jeunes déclarent avoir déjà tenté de se suicider, plus de la majorité étant des collégiens.

Afin d'agir dans le domaine de la santé psychique et notamment dans la prévention des conduites suicidaires, l'académie veille à renforcer les compétences des professionnels de santé, sociaux et psychologues scolaires en développant la collaboration entre le milieu scolaire et les structures spécialisées (centres médico-psycho-pédagogiques – CMPP –, secteurs de psychiatrie, consultations de médecine pour adolescents...).

L'académie entend mettre en place, tout au long de la scolarité de l'élève, un véritable parcours civique reposant sur la connaissance des règles, des valeurs communes, des pratiques sociales quotidiennes et des comportements responsables afin de former des élèves aptes à s'intégrer dans la société et à devenir, à l'âge adulte, des citoyens responsables et actifs.

## Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective

*Un état des lieux...*

■ En 2007-2008, 1,9% des écoliers (soit 4 725 élèves) ont participé au programme *Apprendre à porter secours*.

■ En 2007-2008, 12% des collégiens de troisième (soit 3 406 élèves) ont obtenu le certificat de compétences Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).

■ En 2008-2009, 15,7% des écoliers, 22,1% des collégiens, 15,0% des élèves en LEGT et 13,2% en LP étaient détenteurs d'une licence d'association sportive (AS).

■ En 2006-2007, 45% des lycéens ont participé aux élections des conseils de vie lycéenne (CVL).

■ En 2005-2006, 97% des élèves en 5<sup>e</sup> et 96% en 3<sup>e</sup> ont réussi l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR).

**4**  
*...atteindre une proportion d'élèves ayant obtenu le certificat de compétences PSC1 supérieure à 35%*

*... et quelques constats*

■ L'accueil et l'intégration éducative des élèves entrant en sixième se limitent trop souvent à la période de rentrée scolaire.

■ La formation des délégués élèves est largement assurée par les conseillers principaux d'éducation (CPE).



- L'heure de vie de classe est inégalement utilisée.
- Les élèves sont rarement associés au fonctionnement administratif du foyer socio-éducatif (FSE).
- La quasi-totalité des établissements se sont dotés d'une charte informatique qui vise à responsabiliser les élèves aux droits et devoirs de l'Internet.
- La contribution des CESC à l'éducation à la citoyenneté n'est pas toujours accordée aux besoins des établissements.

### *Les actions*

Il faut porter une attention particulière aux élèves de sixième tout au long de l'année scolaire.

Diverses ressources sont déjà à la disposition des équipes éducatives pour les aider à responsabiliser les élèves : heure de vie de classe, éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD), AFPS, AS, actions de solidarité, élections, délégations, CVL, FSE, centre de documentation et d'information (CDI)... Il suffit de les mobiliser autrement ou pleinement.

Par exemple, le règlement intérieur concerne tous les membres de la communauté éducative, qui doivent systématiquement se l'approprier. Il peut en effet constituer le cœur de l'apprentissage de la règle, des droits et devoirs de chacun. La note de vie scolaire, en particulier, constitue un outil à prendre en compte pour valoriser les attitudes et comportements positifs des élèves. De même, il faut davantage recourir à l'éducation aux médias.

Enfin, les CESC centreront leur volet Education à la citoyenneté sur la construction des compétences sociales et civiques des élèves et sur le développement de leur autonomie et de leurs initiatives.

L'académie a arrêté un certain nombre de cibles d'ici 2010. Seront plus particulièrement surveillés :

- la proportion de collégiens ayant obtenu le certificat de compétences Prévention et secours civiques de niveau 1 – PSC1 (*PAPA Vie de l'élève, 3.1*) ;
- le taux de participation des lycéens aux élections des CVL (*PAPA Vie de l'élève, 3.2*) ;

*Le taux de participation des lycéens aux élections des CVL doit être supérieur à 60 % en LEGT et à 70 % en LP d'ici 2010*

*Relancer le sport scolaire : le pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive doit dépasser, d'ici 2010, 20 % à l'école élémentaire, 30 % au collège, 20 % en LEGT et 17 % en LP*

■ le pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive (*PAPA Vie de l'élève, 3.3*). La progression dans ce domaine viendra d'un nécessaire plan de relance des associations sportives dans les établissements à pratiques insuffisantes et où le nombre d'élèves par animateur est trop faible.

## Objectifs de performance

(vie de l'élève – premier et second degrés publics) 2006 2007 2008 Cible 2010

| 1 Faire respecter l'école et ses obligations   |                                |      |      |      |
|--|--------------------------------|------|------|------|
|  | à l'école élémentaire          |      |      |      |
| 1 Taux d'absentéisme des élèves (en %, au mois de janvier)                             | au collège                     |      |      | < 2  |
|  | au LEGT                        |      |      | < 3  |
|  | au LP                          |      |      | < 5  |
|  | à l'école (pour 10 000 élèves) | 10,5 |      | < 7  |
| 2 Proportion d'actes de violence graves signalés                                       | au collège (pour 1 000 élèves) | 19,7 |      | < 15 |
|  | au lycée (pour 1 000 élèves)   | 5,7  |      | < 5  |
|  | au LP (pour 1 000 élèves)      | 13,6 |      | < 10 |
| 2 Promouvoir la santé des élèves   |                                |      |      |      |
| 1 Proportion d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé dans leur sixième année        |                                | 78   | 77,3 | 78,9 |
|  |                                |      |      | 83   |
| 3 Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective               |                                |      |      |      |
| 1 Proportion d'élèves ayant obtenu au collège le certificat de compétences PSC1        |                                |      |      | 11,7 |
|  |                                |      |      | 35   |
|  | total                          | 45,0 |      | 42,6 |
|  |                                |      |      | > 60 |
| 2 Taux de participation des lycéens aux élections des CVL                              | au LEGT                        | 41,1 |      | 38,4 |
|  |                                |      |      | 60   |
|  | au LP                          | 59,2 |      | 56,8 |
|  |                                |      |      | 70   |
|  | à l'école élémentaire          | 15,2 | 15,4 | 15,7 |
|  |                                |      |      | > 20 |
| 3 Pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive d'établissement | au collège (y compris SEGPA)   | 19,6 | 20,8 | 23,1 |
|  |                                |      |      | 30   |
|  | au LEGT                        | 12,3 | 13,3 | 15,0 |
|  |                                |      |      | 20   |
|  | au LP                          | 10,5 | 12,3 | 13,2 |
|  |                                |      |      | 17   |